

DECRET N° 83-246 du 7 Juillet 1983

portant nomination du Camarade Cyrille
ADISSODA en qualité de Secrétaire
Général du Gouvernement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;

VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;

VU le décret N° 245/PR du 17 Août 1968 portant organisation du
Secrétariat Général du Gouvernement et le décret N° 331/PR du
25 Octobre 1968 qui l'a modifié ;

VU le décret N° 76-195 du 20 août 1976 portant nomination du Camarade
Valère HOUETO en qualité de Secrétaire Général du Gouvernement ;

VU le décret N° 77-330 du 30 décembre 1977 portant nomination du
Camarade ADISSODA Cyrille en qualité de Secrétaire Général
Adjoint du Gouvernement ;

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la
Révolution Populaire du Bénin ;

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 6 Juillet 1983.

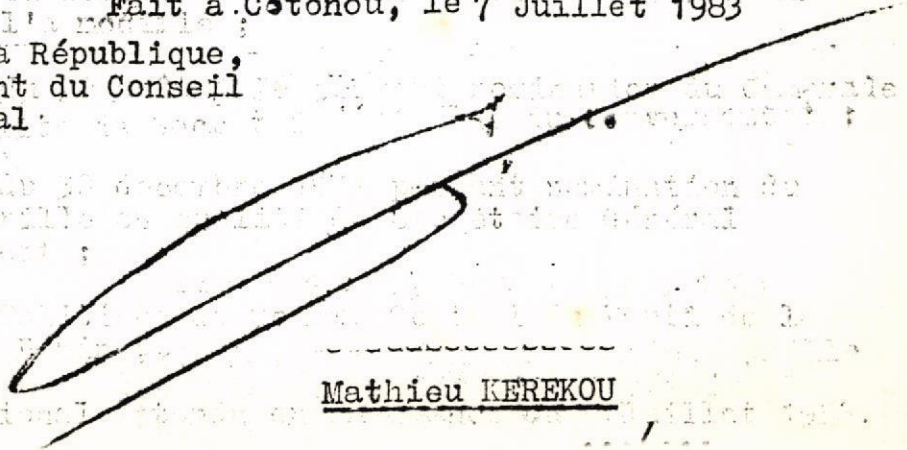
DECRETE :

Article 1er. - Le Camarade Cyrille ADISSODA, précédemment Secré-
taire Général Adjoint du Gouvernement, est nommé Secrétaire Géné-
ral du Gouvernement en remplacement du Camarade Valère HOUETO,
appelé à d'autres fonctions.

Article 2. - Le présent décret qui abroge les décrets N°s 76-195 du
20 août 1976 et 77-330 du 30 décembre 1977 et qui aura effet pour
compter du 7 Juillet 1983, sera publié et communiqué partout où
besoin sera.

Fait à Cotonou, le 7 Juillet 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National


Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances



Isidore AMOUSSOU

Ampliations : ...PR 8 CC du PRPB 4 CP-AMR 4 CPC 6 PPC 2 SGG 4 MF 5 -
autres Ministères 21 DPE-INSAE 4 DLC 6 IGE 4 DCCT-ONEPI-Gde-Chanc
3 BD-DSDV-DTCP-DI 20 DPE au MTAS 4 UNB-FASJEP 4 BN-DAN 4 BCP 1
Intéressé 1 JORPB 1.-